



Retrait de permis sans preuve de délit

Par **ole**, le **12/02/2008** à **08:18**

Découverte d'héroïne ds le lieu de travail de mon ami, suite a un interrogatoire il a dit avoir consommé de la coke 1x durant 1 soirée 1 année auparavant mais aucune preuve de cela seulement son témoignage. depuis permios retiré, analyses pour prouver qu'il est clean à ses frais, 100.- pour déposer le permis, 300.- de frais administratif, 400.- d'amende et toujours pas de permis après bientôt 2 mois alors que ses tests se sont révélés négatifs. de telles mesures sont elles légales alors que si il n'avait rien dit il n'aurait jamais été inquiété, de plus il aura un casier pour consommation de stupéfiants....